Caen : un migrant originaire du Libéria agresse sexuellement une jeune déficiente mentale qui se refusait à lui, 10 mois avec sursis

07/07/2021 à 15h30



Le 25 juin, un homme de 20 ans faisait appel auprès de la cour de Caen d'une condamnation prononcée en 2020 après une agression sur une jeune déficiente mentale.

Un Libérien, dont la famille est morte du virus Ebola, arrive mineur en France en 2017. La protection de l'enfance de l'Essonne le place dans une institution spécialisée, à Houlgate. Scolarisé, il noue des relations intimes, pourtant strictement interdites, avec une résidente de son âge. Le 29 juillet 2020, il retourne dans la chambre de la jeune déficiente mentale. Elle refuse d'avoir des rapports et lui répond : "*Non, maintenant, je suis lesbienne.*" Mais il la caresse et lui lèche les seins sans son accord. Le 20 octobre suivant, le tribunal de Lisieux condamne l'homme de 20 ans à 10 mois de prison avec sursis, l'interdiction du territoire français pendant 12 ans et 3 000 € de dommages. Il conteste la décision en appel le 25 juin. Le délibéré est fixé au 10 septembre.

La Manche Libre